

**Bureau du 12 septembre 2005**

**Décision n° B-2005-3480**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartiers des Barolles et des Collonges - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2000-2006, la convention d'application pour Saint Genis Laval prévoit la mise en œuvre d'un programme de petits travaux et d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les quartiers prioritaires des Barolles et des Collonges.

La convention-cadre GSUP 2004-2006 des Barolles et des Collonges a été approuvée par le conseil de Communauté lors de sa séance du 14 février 2005 et est en cours de signature. Elle fixe les objectifs à atteindre sur la période :

- aménager des espaces et offrir des services adaptés aux différentes générations,
- améliorer le cadre de vie,
- assurer la tranquillité et le cadre de vie.

Pour 2005, il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- quartier des Barolles :

. la rénovation des parties communes de la résidence Orion ;

- quartier des Collonges :

. l'installation de jeux pour enfants,  
. la participation à l'enlèvement des encombrants ;

- pour les deux quartiers :

. un fonds de travaux d'urgence.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés dans la programmation GSUP 2005 de la commune de Saint Genis Laval est estimé à 87 729 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 18 880 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision.

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2005-2469 en date du 14 février 2005 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Saint Genis Laval pour les quartiers des Barolles et des Collonges pour l'année 2005,

b) - le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à hauteur de 18 880 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 570, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,